

## **Le service mandataire de COVIAM**

- Il s'adresse aux personnes handicapées dépendantes sur toute l'Ille et Vilaine ayant besoin d'accompagnements.
- Cela signifie que la personne handicapée est l'employeur de ses accompagnants.
- Le service est là en intermédiaire pour s'occuper de la partie administrative et une aide au recrutement.
- La personne handicapée bénéficiaire et l'accompagnant personnel se choisissent mutuellement.
- Le nombre d'accompagnants est limité au choix de la personne et les besoins seront connus par l'accompagnant.
- Le service fonctionnera 24h/24 7jours/7 suivant les besoins des personnes handicapées.
- Pour pallier aux absences de dernières minutes, nous mettons en place un système d'astreinte en mode prestataire qui permettra de sécuriser l'accompagnement.

## **COVIAM répond aux critères suivants :**

### Associer autour d'un même projet différents acteurs :

- les personnes handicapées bénéficiaires,
- les accompagnants personnels embauchés par ces dernières dans le cadre du service mandataire,
- les salariés du service,
- des collectivités locales.

### Présenter un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale

- Société à caractère non-lucratif

### Répartir le pouvoir sur la base du principe

1 personne = 1 voix, ainsi les prises de décisions sont collectives

### Tout types d'accompagnements :

- Domicile, loisirs, vacances, déplacements...
- Aide professionnelle, aide à la parentalité

### La liberté de choisir :

- Les horaires avec possibilité 7jr/7 24h/24
- Le duo accompagnant/personne handicapée

### Des décisions collectives :

- Une voix pour chaque accompagnant
- Une voix pour chaque personne handicapée

### Respect de l'autre et confidentialité :

- Un suivi personnalisé des accompagnements

### Un accompagnement de qualité :

- Un organisme de formation continue
- Un service de remplacement
- Des emplois pérennes :
- Tous les accompagnants en CDI
- Des parcours de professionnalisation